



POLITIQUE DE PRIX DE VENTE MINIMUM (PVM)

Belgrove Sp.Zo.O., faisant affaire comme LeoVince, Sito ("LeoVince") offre une large gamme de produits et s'engage à prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour créer et préserver un degré élevé de bonne volonté, de valeur marchande, de réputation et d'image afin que les concessionnaires qui vendent les produits LeoVince ("Produits") aient le plus de succès possible.

Il est donc nécessaire d'adopter et de suivre les directives publicitaires suivantes.

Par la présente, LeoVince informe tous les concessionnaires/détaillants qui vendent ou souhaitent vendre les produits LeoVince, ou qui en font la publicité, que les politiques suivantes s'appliquent dès à présent à son réseau de concessionnaires agréés situés au Canada (les " concessionnaires ").

LeoVince espère que chaque concessionnaire respectera le besoin de LeoVince de protéger ses marques de commerce et son matériel protégé par le droit d'auteur et qu'il aidera LeoVince en se conformant à cette politique de publicité nécessaire (la " Politique ").

LeoVince accorde à ses Concessionnaires une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable leur permettant d'utiliser, de reproduire et d'afficher les Marques et le Matériel protégé par le droit d'auteur à condition que le Concessionnaire respecte la présente Politique (la " Licence limitée "). Cette licence limitée est destinée à être utilisée par le concessionnaire pour promouvoir la vente des produits et n'autorise pas les concessionnaires à distribuer les marques de commerce ou le matériel protégé par le droit d'auteur à un tiers à des fins autres que l'élaboration d'une publicité pour le concessionnaire. Toute utilisation des Marques ou du Matériel sous droit d'auteur doit être accompagnée, le cas échéant, d'une attribution appropriée identifiant Belgrove Sp.Zo.O. comme le propriétaire de la Marque et/ou du Matériel sous droit d'auteur ainsi utilisé. En cas d'utilisation de la Marque et/ou du Matériel protégé par le droit d'auteur, les Revendeurs doivent être clairement identifiés dans la publicité en fournissant, au minimum, la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone.

Les Concessionnaires autorisés peuvent vendre les Produits à n'importe quel prix, à leur seule discrétion. Toutefois, LeoVince estime que la commercialisation de produits portant les Marques à un prix autre que le prix de détail suggéré par le fabricant (" MSRP ") porte atteinte à la réputation du secteur et à la valeur marchande des Produits. Par conséquent, LeoVince



appliquera la présente Politique afin de préserver la bonne volonté, la valeur marchande, la réputation et l'image de LeoVince, des Produits et de ses Marques.

Les Revendeurs Autorisés peuvent utiliser la Marque LeoVince, ou toute autre marque similaire ou dérivée, ou tout matériel protégé par le droit d'auteur, dans le cadre d'une publicité, d'une publication, d'un catalogue, d'une page Web ou de tout autre matériel imprimé, audio, vidéo ou électronique, à condition qu'aucune Marque, aucun Produit protégé par le droit d'auteur ou matériel protégé par le droit d'auteur ne soit utilisé ou représenté dans une publicité, un catalogue ou une publication, qu'elle soit imprimée, audio, vidéo ou électronique, et que le prix utilisé soit inférieur au prix de détail suggéré publié par LeoVince, avec une remise maximale de 10 %.

Les pratiques publicitaires qui ont pour effet de réduire le prix annoncé en dessous du PDSF (avec une remise maximale de 10 %), comme, par exemple, la combinaison d'un produit portant la marque LeoVince avec un produit " gratuit " ou dans un " package " avec d'autres produits ou avec un coupon de réduction ou un code promotionnel et des remises avec l'adhésion, violent également la politique publicitaire. Les publicités contenant des phrases telles que " cliquez pour le prix ", " envoyez un courriel pour le prix ", " envoyez un courriel pour la meilleure offre ", " appelez pour le prix " ou d'autres phrases similaires impliquent que le prix sera inférieur au prix de détail suggéré et constituent une violation de la politique publicitaire.

Les publicités qui proposent ou impliquent un prix inférieur au prix de vente conseillé (avec une remise maximale de 10 %) sur les Produits LeoVince constituent une violation de la politique publicitaire.

Les Produits LeoVince présentent un design industriel distinctif, identifiable par toute personne raisonnablement familière avec les marques du marché de l'après-vente. Faire de la publicité avec des photos et des descriptions des Produits LeoVince à un prix inférieur au PDSF constitue une violation de la Politique publicitaire LeoVince. La présente Politique publicitaire ne s'applique pas aux affichages ou aux panneaux en magasin.

Aux fins de la présente Politique publicitaire, on entend par " publicité " toute annonce, annonce, information, publication ou notification donnée ou faite par un Concessionnaire dans le cadre de la sollicitation d'affaires ou de ventes des Produits couverts par la Politique publicitaire LeoVince, quel que soit le support connu aujourd'hui ou développé ultérieurement, y compris la presse écrite, la radio, les médias électroniques, les télécommunications, Internet ou les enchères en ligne.

En ce qui concerne les ventes sur Internet, l'ensemble du site Web, y compris le " panier d'achat " ou tout autre emplacement similaire, sera considéré comme faisant partie de la " publicité " s'il est possible d'y accéder par des liens contenus sur ou dans le site Web.



Tout concessionnaire qui soutient, fournit ou facilite de quelque manière que ce soit d'autres concessionnaires, distributeurs ou détaillants qui font de la publicité en violation de la politique publicitaire constitue une violation de cette politique.

Cette politique ne s'applique pas aux produits abandonnés. Si un produit n'est plus répertorié sur le site Web de LeoVince, il est considéré comme étant discontinué et un concessionnaire peut faire de la publicité en utilisant un prix différent du prix de détail suggéré précédemment répertorié, à condition que le concessionnaire indique clairement dans ses publicités qu'il s'agit d'un produit discontinué.

Si un concessionnaire enfreint la Politique de publicité, LeoVince appliquera cette politique de la manière suivante :

PREMIÈRE INFRACTION: le concessionnaire recevra un avis d'infraction documenté (" Avis ") et disposera de trente (30) jours calendaires pour retirer les publicités imprimées incriminées de la publication et de la distribution et de trois (3) jours ouvrables pour retirer toute publicité électronique incriminée des pages Web ou des sites de vente sur Internet. Par exemple, en ce qui concerne les ventes sur Internet, si un concessionnaire reçoit un avis le lundi, il aura jusqu'à vendredi à 8 heures du matin HNP pour se mettre en conformité.

DEUXIÈME INFRACTION: Le concessionnaire recevra un avis et sera placé en situation de non-expédition pour une période de trente (30) jours à compter de la date de l'avis.

TROISIÈME INFRACTION: Le concessionnaire recevra un avis et sera mis à l'index pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'avis. Le concessionnaire ne sera pas autorisé à utiliser le matériel LeoVince protégé par le droit d'auteur, y compris, mais sans s'y limiter, les images des produits.

QUATRIÈME INFRACTION: le concessionnaire recevra une notification et sera placé en situation de non livraison pour une durée indéterminée.

LeoVince accorde à ses Concessionnaires une licence mondiale révoquable, non exclusive et non transférable, tant que le Concessionnaire vend des produits portant les Marques et le Matériel protégé par le droit d'auteur, à condition que le Concessionnaire respecte la présente Politique publicitaire. Cette licence limitée n'inclut pas le droit des Concessionnaires d'enregistrer les Marques en tant que noms de domaine ou au sein de ceux-ci, ou d'utiliser les Marques dans les noms commerciaux des Concessionnaires.

LeoVince accorde en outre à ses Concessionnaires une licence révoquable, non exclusive et non transférable, tant que le Concessionnaire vend des produits portant la Marque, pour



reproduire, distribuer et afficher les Documents protégés par le droit d'auteur afin de promouvoir et de vendre les Produits LeoVince dans le monde entier. Toute utilisation des Marques ou des Matériels sous droits d'auteur devra être accompagnée, le cas échéant, d'une attribution appropriée identifiant Belgrove Sp.Zo.O comme le propriétaire de la Marque et/ou des Matériels sous droits d'auteur ainsi utilisés.

Le concessionnaire reconnaît que LeoVince a le droit exclusif de toutes les Marques déposées utilisées par LeoVince pour identifier ses produits et le concessionnaire convient qu'il ne revendiquera aucun droit, titre ou intérêt à cet égard. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme conférant au concessionnaire un droit, un titre ou un intérêt dans les marques de commerce ou les documents protégés par le droit d'auteur.

Toute violation de la présente politique et/ou toute utilisation apparemment non autorisée des marques ou des éléments protégés par le droit d'auteur doit être signalée à LeoVince à l'adresse suivante : infousa@leovince.com ou +1-844-536-7625.

Date : 20 juillet 2021 (en vigueur avec toutes les annonces des magazines du numéro de janvier 2022, les catalogues de 2022 et toutes les autres publicités dans les médias à partir du 1er janvier 2022).

Les termes et conditions de la politique PVM sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis par Belgrove à sa seule discrétion.